

# ACCÉDEZ AUX PLAGES PLUS FACILEMENT

Depuis cet été, l'accès à la plage est devenu plus simple. Une circulation fluidifiée, des rues plus dégagées, un accès aux commerces amélioré, pour que Capbretonnais et vacanciers profitent au mieux de l'océan !

## ZONE DE STATIONNEMENT PAYANT RÉGLEMENTÉ

Du 15 juin au 15 septembre. La première 1/2h est gratuite.

### PARKING PAYANT

Parking gratuit pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite munies d'une carte de stationnement délivrée par la préfecture

## ZONE DE STATIONNEMENT GRATUIT

### PARKING GRATUIT

## ZONE COMMERCES

Plus accessible, plus pratique

## NAVETTE YÉGO

1 à 2 navettes gratuites par heure



## 25 KM DE PISTES CYCLABLES

PARC À VÉLOS  
100 places supplémentaires

## POINT D'INTÉRÊT



Pour plus de renseignements

# Le stationnement payant en front de mer du 15 juin au 15 septembre, pourquoi ?

- > Pour favoriser la rotation des véhicules, l'accès aux commerces et aux propriétés.
- > Pour développer les navettes gratuites.
- > Pour participer à l'entretien, à la surveillance des plages et à la protection du littoral.
- > Pour accroître les recettes saisonnières et recueillir la contribution des vacanciers aux dépenses engagées pour leur accueil et leur séjour.

## TARIFS SECTEUR FRONT DE MER

### **1<sup>ère</sup> demi-heure gratuite, comment faire ?**

Il vous suffit de saisir sur le parcmètre votre plaque d'immatriculation pour bénéficier de 30 minutes gratuites.

### **Stationnement toute la journée** (hors parking Notre-Dame) :

20min = 0,50 € ; 40min = 1,00 € ; 60min = 1,50 € ; 80min = 1,90 € ;  
100min = 2,20 € ; 120min = 2,50 € ; Au-delà 0,30 € par période de 20 minutes.

Les résidents de la zone peuvent bénéficier d'un abonnement à tarif réduit.  
Plus de renseignements auprès de la Police Municipale ou au 05 58 72 13 92.